



Association de parents d'élèves du collège Le Segrais

e-mail : collegedusegrais.lognes@fcpe77.asso.fr

Blog : <http://fcpe-lesegrais.overblog.com/>

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 octobre 2012

Monsieur Leroux, Principal, ouvre la séance en qualité de président à 18H36.
Le quorum est atteint, 24 personnes sont présentes dont 21 votants. Avec l'accord des membres du CA, Mme GRIVET accepte d'assurer la tâche de secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour : Celui-ci est modifié :

- Proposition de vote des nouveaux tarifs de la demi-pension.
- La question des parents d'élèves FCPE relative aux économies budgétaires sera vue au CA du budget (le 22 novembre).
- La liste PIMV fait remarquer qu'elle a aussi envoyé une liste de questions, ces questions seront traitées en fin de séance.

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote des membres du Conseil d'administration et est adopté à l'unanimité.

I. Approbation du compte-rendu du CA du 24 septembre 2012

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du CA précédent (24/09/2012)

II. Décision budgétaire modificative pour vote.

Une décision budgétaire modificative (DBM) est proposée par Mme NZalamoko :

Le Conseil général a fait une dotation supplémentaire de 3112 euros à l'établissement.

- 800 euros sont reportés sur le chapitre C concernant les contrats pour couvrir l'augmentation du contrat de protection auquel a été ajouté le contrat de télésurveillance. (Après un appel d'offre, la société Deltatec a été retenue.)
- 2312 euros sont reportés sur le chapitre B concernant la viabilisation (électricité).

La décision budgétaire modificative n°5 est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.

III. Nouveaux tarifs de la demi-pension

Une augmentation des tarifs de 13 centimes est proposée au vote du CA. Le Conseil Général avait estimé l'augmentation à 15 centimes.

La demi-pension est un service auto réglé. Le reversement du service général de demi-pension au collège devrait être de 13% du budget de la demi-pension, or il atteint tout juste 8%.

L'augmentation des tarifs est donc indispensable au bon fonctionnement du service.

Tarifs élèves

Prix du repas 2012 : 3.33€

Prix du repas 2013 : 3.46€

La participation aux charges de restauration ne changera pas, elle reste de 14% pour les élèves, et de 20% pour les commensaux.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à 18 voix sur 21 et 3 abstentions.



Association de parents d'élèves du collège Le Segrais

e-mail : collegedusegrais.lognes@fcpe77.asso.fr

Blog : <http://fcpe-lesegrais.overblog.com/>

⇒ *Nous pensons que cette augmentation n'est pas une bonne nouvelle pour les familles, mais qu'elle est indispensable au bon fonctionnement de la cantine, c'est pourquoi certains d'entre nous se sont abstenus de voter.*

IV. Installation des différentes commissions et conseils (commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, comité d'éducation à la santé et la citoyenneté, commission hygiène et sécurité)

Les parents d'élèves des 2 listes et les délégués des élèves donnent les noms de leurs représentants dans les différents conseils et commissions de l'établissement.

Notre liste d'attributions est disponible sur notre blog.

V. Bilan de la rentrée 2012.

Mr Leroux présente le bilan :

Il y a moins d'élèves que l'an passé à la même époque : 416 élèves pour 425 l'an passé.

Mr Leroux évoque la situation de l'hôtel utilisé par le Samu social. Le collège continuera à scolariser les élèves, quelle que soit leur situation. Il rappelle que les élèves sont affectés par décision de la Directrice académique des services de l'Education Nationale.

Cette rentrée a été marquée par l'arrivée en sixième d'élèves plus agités qu'à l'habitude, selon la direction. La cour de récréation a donc été séparée en deux, les sixièmes étant isolés de leurs camarades afin de réguler les problèmes de comportements. L'administration affirme que le résultat est satisfaisant pour les adultes et les élèves.

Le nouveau règlement intérieur, remis à jour l'an dernier, a été appliqué dès la rentrée.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

L'objectif est de dépasser le taux de 80 % de réussite au diplôme national du brevet.

Monsieur Leroux conclut que le bilan est positif.

⇒ *Nous attendons de voir si cela se confirme.*

VI. Participation des familles de 2 Euros pour le concours de mathématiques « Intégral »

Ce concours est facultatif.

La participation par élèves est de 3 euros, le FSE prend en charge un tiers des frais. 50 centimes sont reversés à une association. Les parents de la FCPE demandent quelle est l'association : pas de réponse, **l'administration devra communiquer son nom ultérieurement.**

La participation des familles à hauteur de 2 euros par enfant au Concours Intégral en mathématiques est soumise au vote des membres du conseil d'administration et est adoptée par 16 voix sur 20. 4 personnes se sont abstenues, dont les parents d'élèves FCPE.

⇒ *Nous pensons, en effet, que le collège étant gratuit, il ne devrait pas y avoir de concours payant. Dans le cas où il n'y aurait pas le choix, il devrait être au collège de prendre en charge*



Association de parents d'élèves du collège Le Segrais

e-mail : collegedusegrais.lognes@fcpe77.asso.fr

Blog : <http://fcpe-lesegrais.overblog.com/>

les frais. De plus, le fait que, dans cette somme, soit compris un don à une association est comparable à un don forcé. Nous sommes donc contre cette idée.

VII. Questions diverses :

Liste FCPE :

1- Les parents d'élèves demandent à ce que, dans la mesure du possible, les réunions officielles, mais aussi tous les événements ou réunions ayant lieu au collège se déroulent après 18h00. Ainsi, plus de parents ont la possibilité d'être présents.

Réponse de Mr Leroux : Certains personnels de l'établissement finissent leur service plus tôt dans la journée, et leur présence est indispensable au fonctionnement de certaines commissions.

Hormis cela l'établissement continuera à faciliter la présence des parents.

2- Les parents d'élèves demandent à ce que soit fait un rappel des consignes relatives à la préparation des élections et la tenue du bureau de vote, pour éviter les erreurs, et soulignent que le document « médiateur de la République » n'a pas été distribué avec le matériel de vote.

Réponse de Mr Leroux : la lettre rappelant le rôle du médiateur de l'Education nationale sera distribuée au moment des conseils de classes qui apparaît comme plus propice à sa lecture.

Mme Grivet propose de faire un vade-mecum (aide-mémoire) des règles et procédures.

3- Etant donné le contexte économique actuel, avez-vous pris certaines mesures pour réduire les dépenses du collège, notamment celles liées à l'énergie ? **Question reportée au CA du budget**

4- Certains problèmes de discipline et de comportement ont été remarqués depuis la rentrée. La cour de récréation a été scindée en 2, cependant il semblerait que ces problèmes persistent, en récréation notamment. Quelles sont les mesures que vous avez prises ? Quelles sont celles que vous comptez prendre ?

Réponse de Mr Leroux : Les mesures sont toujours les mêmes : des sanctions disciplinaires sont posées pour chaque infraction au règlement intérieur.

D'autre part des RDV fréquents sont organisés avec les parents des élèves. Des fiches de suivi sont mises en place. La présence adulte est renforcée lors des récréations, à l'entrée et à la sortie de l'établissement, lors de la demi-pension. Une aide pédagogique est proposée sous forme de tutorat, accompagnement éducatif et aide personnalisée. Enfin il est fait appel au délégué du procureur scolaire si besoin, pour un rappel à la Loi. Il est d'ailleurs déjà venu.

5- Poids des cartables : nous suggérons de créer une « commission fournitures » permettant d'étudier la liste avec précision, et peut-être aussi réfléchir sur l'utilisation et la conservation des manuels scolaires.

Réponse de Mr Leroux : une « **Commission Cartable** » sera mise en place par l'équipe de direction, réunissant parents, élèves et professeurs.

6- Concernant le « cartable en ligne », qui le remplit, comment, et à quelle fréquence ?

Réponse de Mr Leroux : L'ensemble des professeurs fait au mieux pour remplir le cartable en ligne. Lorsque le Conseil général aura équipé l'ensemble des salles, la saisie se fera directement durant le cours.

⇒ *Equiper les classes de connexion Internet risque de prendre du temps. En attendant, ne pas se référer uniquement au cartable en ligne. Il faut que les devoirs soient notés dans les agendas.*

7- Le B2i change de fonctionnement cette année. Qu'en est-il ? Comment un élève peut-il faire valider ses compétences ?



Association de parents d'élèves du collège Le Segrais

e-mail : collegedusegrais.lognes@fcpe77.asso.fr

Blog : <http://fcpe-lesegrais.overblog.com/>

Réponse de Mr Leroux : Un nouveau texte encadre le B2i. Un nouveau logiciel va être installé. L'évaluation continuera à être traduite sous forme de % sur le bulletin trimestriel. Les élèves doivent indiquer ce qu'ils sont capables de faire, et le professeur (ou Mme Raguët) valide la compétence si elle est réelle.

Pour les 3èmes qui auraient pris du retard, des sessions pourront éventuellement être organisées.

⇒ *Les élèves doivent penser à faire valider leurs compétences du B2i, devenu OBii, dès la 6ème. Ainsi, ils auront validé leur OBii bien avant la fin de l'année de 3ème.*

8- Serait-il possible de faire décaler les horaires du bus, ne serait-ce que de quelques minutes ? Cela éviterait les bousculades à la sortie, les traversées dangereuses des élèves pressés ou la longue attente du prochain bus, quand on l'a manqué.

Réponse de Mr Leroux : La RATP a répondu que les horaires du bus 211 sont adaptés à ceux du RER A.

⇒ ***Nous recontacterons sûrement les parents du collège par la suite, afin d'envisager une action commune envers la RATP.***

Question de Moussa Koïta sur le remboursement de la carte Imagin'R :

La carte est prise en charge à 50% par le Conseil général, la ville de Croissy Beaubourg prend en charge 25 % supplémentaire. Les boursiers peuvent faire une demande d'aide supplémentaire auprès du service d'intendance. (non valable pour les élèves ayant bénéficié d'une dérogation)

Liste PIMV :

1. Portant sur les quantités à la cantine.

Réponse de Mr Leroux : les quantités sont suffisantes, le service propose du « rab » aux élèves.

2. Portant sur le « jeu de la craie »

Réponse de Mr Leroux : La vigilance est accrue. Des punitions sont posées.

3. Portant sur l'élagage des arbres et arbustes

Réponse de Mr Leroux : une lettre a été adressée à Monsieur le Maire. Il a répondu avoir lancé un appel d'offre.

4. Portant sur les absences des professeurs pas toujours notées sur les carnets

Réponse de Mr Leroux : la vigilance sera accrue.

5. Portant sur le système de « croix » mis en place.

Réponse de Mr Leroux : une croix est mise par le professeur pour oubli des affaires insolence légère, etc. ; au bout de trois croix une heure de colle est donnée à l'élève.

La FCPE insiste sur le fait que certains professeurs ont déjà une gestion personnelle des oublis de matériel et devoirs non faits, avec des punitions qui s'appliquent. Il faut donc s'assurer que les élèves ne soient pas doublement sanctionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Leroux lève la séance à 19h58.